

REUNION DU COLLECTIF NON TITULAIRES SNES du 12/9/2009

Présents :

- Damien DELALEE (AED), Céline MIRANDA (CDD Italien), Catherine SYLVESTRI (CDD SES), Nadjat REZZOUG (CDD math), Alain CUGNENC (CDI arts plastiques),
- Joël DESVIGNES (MA CDI math), Sandrine PERNIN (MA CDI doc),
- Isabelle CANO (CDD espagnol anglais), Blandine DE MARI (CDD instit spécialisée)
- Magali VINCENT et Brigitte GELY pour le secrétariat académique du SNES

Le collectif :

Le bureau du collectif non titulaire sera composé de : Alain CUGNENC, Sandrine PERNIN, Catherine SYLVESTRI, Damien DELALEE, Magali VINCENT, Brigitte GELY.

Le bureau se réunira une fois par mois, la première réunion aura lieu le mercredi 21 octobre à 14h30 pour faire le point sur le début des permanences et les actions à mener. Des contacts seront pris avec les collectifs SNES non titulaires des autres académies.

Les permanences non titulaires auront lieu une fois par semaine, soit le mercredi après midi, soit le samedi matin ; au siège du SNES académique, 585 rue de L'Aiguelongue, enclos des Lys bât B, 34090 Montpellier. Tel : 04 67 54 10 70

Permanences en octobre :

Samedi 3 : 10 à 12 h N. REZZOUG, mercredi 7 : 14 à 17h A. CUGNENC, samedi 17 : 10 à 12 h I. CANO, mercredi 21 : 14 à 17 h S.PERNIN

Les questions abordées :

-La situation de l'emploi :

Avec les suppressions de postes, la diminution des postes offerts aux concours, la diminution du nombre des TZR, les embauches et réembauches de collègues non titulaires devraient être importantes cette année. Après les affectations des titulaires et des TZR, il restait en effet 60 postes à l'année non pourvus. Aux disciplines et endroits habituellement touchés (arts plastiques, musique, documentation, disciplines technologiques, montagne...) s'ajoutent cette année les mathématiques et de grandes villes du Gard. De nombreux collègues non titulaires ont déjà été réembauchés. Cependant d'autres attendent encore dans l'angoisse, notamment des collègues qui auraient été susceptibles d'obtenir un CDI. On nous a signalé que certains établissements ont effectué des entretiens d'embauche alors que la procédure habituelle est l'affectation par les services du rectorat. La réembauche prioritaire des plus anciens ne serait pas toujours appliquée. Il semblerait de plus que des collègues non titulaires enceintes aient des problèmes pour être réembauchées. Nous allons interroger la DPE car une telle discrimination serait inadmissible.

-Certains MA n'ont pas reçu leur avis de rattachement administratif : certaines affectations ayant eu lieu tardivement, ils devraient les avoir d'ici peu, sinon qu'ils nous contactent pendant les permanences pour intervention auprès des services du rectorat.

-Le concours et le MASTER :

Des mesures transitoires ont été obtenues grâce à l'intervention du SNES pour les contractuels qui pourront passer le concours interne avec la licence jusqu'en 2015 sans être titulaires du MASTER. Cependant au rythme actuel des titularisations par le biais des concours internes (840 postes par an seulement !) on peut espérer que dans le meilleur des cas 2000 à 3000 enseignants seront admis au concours .

-La VAE : la question se pose pour tous les agents non titulaires car la reprise d'études est rendue difficile par les conditions d'exercice imposant des changements incessants d'établissements et de niveaux. Pour notre académie une réunion au pôle emploi est prévue le 25 septembre. Isabelle CANO va s'y rendre et nous fera un compte rendu.

-La CCP (commission consultative paritaire des non titulaires) : une seule s'est tenue, en mai 2009. Pour le rectorat le rôle de cette CCP se limite à étudier les changements d'échelon, les CDI proposés et les sanctions disciplinaires. Lors de cette CCP nos élus, qui ont à cœur de porter les problèmes et revendications des non titulaires au sein de la CCP, ont soulevé le problème du respect de l'ancienneté pour les réembauches, ainsi que celui des frais de déplacement. Alain CUGNENC, élu SNES à la CCP non titulaires a l'intention de contacter les autres élus non titulaires afin de demander au rectorat de convoquer une nouvelle CCP, afin, notamment, de faire le point sur les affectations mais aussi sur les possibilités de stages et congés formation pour les non titulaires.

Pour le moment, l'administration nous a communiqué le listing des affectations de non titulaires en juillet et nous attendons celui des affectations à la rentrée, que nous avons demandé au rectorat de nous communiquer rapidement.

Les actions en projet :

- Contacter tous les non titulaires à partir des listings fournis par le rectorat pour les informer de la création du collectif et des permanences spécifiques non titulaires.
- Envois réguliers de lettres flash aux non titulaires.
- Alerter l'opinion sur la précarité, les problèmes de réembauche (conférence de presse à l'occasion de la journée interprofessionnelle du 7 octobre sur le travail décent par exemple).
- Demander une entrevue du collectif non titulaires SNES auprès du rectorat.
- **A la demande des non titulaires des PO : réunion des non titulaires des PO le mercredi 30 septembre à 17h au siège du SNES départemental : 18 rue Condorcet, 66000 Perpignan.**

La prochaine réunion du collectif académique est prévue le samedi 14 novembre à 10h au siège du SNES académique, 585 rue de l'Aiguelongue, Enclos des Lys bât B Montpellier.

Alain CUGNENC, Magali VINCENT, Brigitte GELY.